



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes



FORVIS MAZARS SA  
Immeuble Le Ouessant - Bat 3A  
9, rue Maurice Fabre  
35000 Rennes

# Lumibird S.A.

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Lumibird S.A.

2 rue Paul Sabatier 22300 LANNION

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes



FORVIS MAZARS SA  
Immeuble Le Ouessant - Bat 3A  
9, rue Maurice Fabre  
35000 Rennes

## Lumibird S.A.

2 rue Paul Sabatier 22300 LANNION

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Lumibird S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lumibird S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Evaluation des goodwill**

*(notes 6.1.8 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Description du risque**

La valeur des goodwill comptabilisés à l'actif, s'élève à 72,1 millions d'euros. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs selon les modalités décrites dans la note 6.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation sont réalisés par la direction sur la base du plan d'affaires à 5 ans et d'une valeur terminale. Les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 10,15% et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de croissance de l'activité, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation à ces hypothèses.

### **Travaux d'audit réalisés**

Pour l'ensemble goodwill, nous avons apprécié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chacun des groupes d'UGT auxquels les goodwill appartiennent et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les groupes d'UGT et la cohérence des prévisions avec les réalisations ;
- la cohérence et le caractère raisonnable du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation retenus pour les flux projetés avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

### **Comptabilisation des développements activés**

*(notes 6.1.8 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Description du risque**

Un montant net de 43,7 millions d'euros est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des développements activés.

Comme indiqué dans la note 6.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les développements sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- le Groupe peut démontrer qu'il en retirera des avantages économiques futurs ;
- le coût de ces développements peut être évalué de manière fiable.

Les développements inscrits en immobilisations corporelles sont ensuite amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

L'estimation de la valeur comptable brute requiert l'exercice du jugement de la direction pour déterminer à partir de quand la comptabilisation à l'actif des développements est appropriée et à quel moment les critères sont remplis (notamment sur les aspects techniques et les hypothèses utilisées pour démontrer les avantages économiques futurs) et la détermination de leur durée d'utilité.

Compte tenu de la valeur importante des développements comptabilisés au bilan consolidé, de la complexité technique et de la sensibilité aux variations des hypothèses sur lesquelles se fonde la direction pour décider de leur inscription au bilan et de leur durée d'utilité qui définit la durée d'amortissement, nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations incorporelles issues de développements comme un point clé de notre audit.

### **Travaux d'audit réalisés**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- s'assurer que les projets de développement dont les frais ont été capitalisés à l'actif du bilan répondent bien aux critères de la norme applicable permettant leur activation et que les coûts relatifs à ces projets sont correctement appréhendés ;
- corroborer les avantages économiques futurs attendus avec les carnets de commandes en cours ou prévus à court terme ;
- apprécier le caractère raisonnable des durées d'utilité estimées pour les développements comptabilisés comme immobilisations incorporelles par la direction.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 6.1.8 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lumibird S.A. par les Assemblées générales du 29 avril 2024 pour le cabinet KPMG SA et du 4 mai 2021 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet FORVIS MAZARS SA dans la 4ème année sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## **Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce**

Nous remettons au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 28 mars 2025

KPMG SA

Rennes, le 28 mars 2025

FORVIS MAZARS SA

.....  
Audrey COUR

Associée

.....  
Ludovic SEVESTRE

Associé

# Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

## 1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (EN K€)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Goodwill	6.3.1	72 593	72 095
Immobilisations incorporelles	6.3.1	58 535	69 955
Immobilisations corporelles	6.3.2	48 119	46 536
Autres actifs financiers non courants	6.3.3.2	10 999	10 850
Créance d'impôt non courante	6.3.4.1	10 448	11 476
Autres actifs non financiers non courants	6.3.4.1	-	-
Impôts différés - actif	6.3.8	7 289	10 196
<i>Total actifs non courants</i>		<i>207 983</i>	<i>221 108</i>
Stocks	6.3.5	77 538	76 394
Autres actifs financiers courants	6.3.3.2	52 540	51 667
Créance d'impôt courante	6.3.4.1	1 527	1 003
Autres actifs non financiers courants	6.3.4.1	9 465	8 495
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3.3.3	56 195	71 134
<i>Total actifs courants</i>		<i>197 265</i>	<i>208 694</i>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>405 248</b>	<b>429 802</b>

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Capital	6.3.6	22 467	22 467
Réserves consolidées	4	165 285	171 127
Ecart de conversion	4	(1 577)	(1 282)
Résultat net (Part du groupe)	2	7 126	5 695
<i>Capitaux propres (PdG)</i>		<i>193 301</i>	<i>198 007</i>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Dettes financières non courantes	6.3.3.4.1	128 602	142 030
Avantages du personnel	6.3.7	2 576	3 206
Provisions non courantes	6.3.7	198	63
Autres passifs financiers non courants	6.3.3.4.2	-	-
Autres passifs non financiers non courants	6.3.4.2	4 619	4 251
Impôts différés - passif	6.3.8	1 854	2 767
<i>Total passifs non courants</i>		<i>137 849</i>	<i>152 317</i>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Dettes financières courantes	6.3.3.4.1	16 475	19 035
Provisions courantes	6.3.7	1 874	1 747
Impôt exigible	6.3.4.2	2 974	632
Autres passifs financiers courants	6.3.3.4.2	28 870	31 930
Autres passifs non financiers courants	6.3.4.2	23 905	26 137
<i>Total passifs courants</i>		<i>74 098</i>	<i>79 481</i>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>405 248</b>	<b>429 802</b>

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN K€)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2023	31/12/2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	6.4.1	203 559	207 117
Autres produits des activités ordinaires	6.4.1	2 995	2 940
Achats consommés		(78 013)	(79 264)
Charges de personnel	6.4.4	(65 934)	(68 696)
Charges externes		(26 687)	(27 793)
Impôts et taxes		(1 413)	(1 376)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>34 507</b>	<b>32 928</b>
Amortissements & dépréciations	6.4.5	(15 670)	(18 243)
Provisions & dépréciations	6.4.5	(750)	1 550
Autres produits et charges opérat. Courants	6.4.5	409	(1 242)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>18 496</b>	<b>14 993</b>
Résultat sur cessions d'actifs		(741)	(220)
Frais d'acquisition des regroupements d'entreprises		(1 994)	(2 526)
Autres produits et charges opérationnels non courants		(3 614)	(683)
Dépréciations des actifs		25	-
<b>Résultat opérationnel</b>	6.4.6	<b>12 172</b>	<b>11 564</b>
Produits de trésor. et d'équivalents de trésorerie	6.4.7	1 094	1 660
Coût de l'endettement financier brut	6.4.7	(4 187)	(6 261)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(3 093)</b>	<b>(4 601)</b>
Autres produits et charges financiers	6.4.7	(1 627)	(436)
<b>Résultat financier</b>		<b>(4 720)</b>	<b>(5 037)</b>
Impôts sur les bénéfices	6.4.8	(327)	(834)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>7 126</b>	<b>5 695</b>
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		-	-
<i>Dont part des propriétaires de la société mère</i>		7 126	5 695
Résultat par action		0,32	0,26
Résultat net dilué par action	6.1.22	0,32	0,26

## 3. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (EN K€)

	31/12/2023	31/12/2024
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>7 126</b>	<b>5 695</b>
<b>Éléments qui ne seront pas retraités en résultat postérieurement (A)</b>	-	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers par les OCI	-	-
Ecart actuariels	198	(326)
Effet impôt	(47)	78
<b>Sous-total (A)</b>	<b>152</b>	<b>(248)</b>
<b>Éléments qui seront retraités en résultat postérieurement (B)</b>	-	-
Ecart de conversion	(2 644)	294
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(178)	(66)
Effet impôt	44	17
<b>Sous-total (B)</b>	<b>(2 778)</b>	<b>245</b>
<b>Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(2 626)</b>	<b>(4)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>4 500</b>	<b>5 691</b>
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-
<i>Dont part des propriétaires de la Société mère</i>	4 500	5 691

#### 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)

	Capital	Primes liées au capital	Auto-contrôle	Réserves	Réserves de conversion groupe	Autres réserves groupe (Ecart actuariels)	Autres réserves de juste valeur	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>31/12/2022</b>	<b>22 467</b>	<b>86 103</b>	<b>(3 603)</b>	<b>88 144</b>	<b>1 068</b>	<b>24</b>	<b>(766)</b>	<b>193 438</b>	<b>-</b>	<b>193 438</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(2 644)	152	(133)	(2 626)	-	(2 626)
Résultat de l'exercice	-	-	-	7 126	-	-	-	7 126	-	7 126
<i>Résultat global</i>	-	-	-	<i>7 126</i>	<i>(2 644)</i>	<i>152</i>	<i>(133)</i>	<i>4 500</i>	-	<i>4 500</i>
Actions gratuites	-	-	-	(1 499)	-	-	-	(1 499)	-	(1 499)
Actions propres	-	-	(3 138)	-	-	-	-	(3 138)	-	(3 138)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	0	(0)	-	0	(0)	0	-	0	-	0
<b>31/12/2023</b>	<b>22 467</b>	<b>86 103</b>	<b>(6 741)</b>	<b>93 772</b>	<b>(1 577)</b>	<b>176</b>	<b>(899)</b>	<b>193 301</b>	<b>-</b>	<b>193 301</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	294	(248)	(50)	(4)	-	(4)
Résultat de l'exercice	-	-	-	5 695	-	-	-	5 695	-	5 695
<i>Résultat global</i>	-	-	-	<i>5 695</i>	<i>294</i>	<i>(248)</i>	<i>(50)</i>	<i>5 691</i>	-	<i>5 691</i>
Actions gratuites	-	-	-	(275)	-	-	-	(275)	-	(275)
Actions propres	-	-	(711)	-	-	-	-	(711)	-	(711)
Augmentation de capital	(0)	-	-	(0)	-	-	-	(0)	-	(0)
Autres	(0)	(0)	-	(1)	0	0	-	(0)	-	(0)
<b>31/12/2024</b>	<b>22 467</b>	<b>86 103</b>	<b>(7 451)</b>	<b>99 191</b>	<b>(1 282)</b>	<b>(72)</b>	<b>(949)</b>	<b>198 007</b>	<b>-</b>	<b>198 007</b>

## 5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (EN K€)

	2023	2024
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	7 126	5 695
Amortissements, dépréciations et provisions	16 033	18 284
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	741	220
Coût de financement	4 187	6 261
Autres produits et charges calculés	(1 499)	(275)
Charge d'impôt	327	834
<i>Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers</i>	<i>26 915</i>	<i>31 018</i>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(4 772)	5 269
Impôt payé / reçu	(1 476)	(1 921)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES (I)</b>	<b>20 667</b>	<b>34 366</b>
Investissements corporels et incorporels	(25 554)	(22 960)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	243	39
Décaissements sur investissements financiers	(296)	(234)
Encaissements sur investissements financiers	44	361
Trésorerie / acquisitions / cessions de filiales	(20 588)	(50)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS (II)</b>	<b>(46 151)</b>	<b>(22 844)</b>
Émissions d'emprunts	50 672	81 306
Remboursements d'emprunts	(21 924)	(71 880)
Coût de l'endettement financier	(3 896)	(5 272)
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	0	-
Augmentations / réductions de capital	-	(0)
Variation des autres fonds propres	(3 161)	(761)
<b>FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)</b>	<b>21 690</b>	<b>3 393</b>
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)	(373)	82
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>(4 168)</b>	<b>14 997</b>
Trésorerie : ouverture	60 297	56 130
Trésorerie : clôture	56 130	71 127

## 6. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Lumibird est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le droit français. Son siège est situé en France au 2 rue Paul Sabatier - 22300 LANNION. Les actions Lumibird sont cotées sur Euronext Paris.

Lumibird est une société fabriquant des lasers destinés aux applications scientifiques, industrielles et médicales.

### 6.1. Principes et méthodes comptables

#### 6.1.1. Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Lumibird du 11 mars 2025. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception éventuelle des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction financière d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En raison des incertitudes inhérentes à tous processus d'évaluations, ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales estimations réalisées par le Groupe concernent - à l'actif - la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles (Goodwill et frais de développement dont les montants sont indiqués en note 6.3.1.), ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués en note 6.3.7.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS. Ce référentiel inclut les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou *Standing Interpretations Committee* (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou *International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) au 31 décembre 2023 et applicables à cette date.

#### *Normes et interprétations nouvelles non obligatoires et ne pouvant pas être anticipées au 1er janvier 2024*

L'application des normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2024 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'est pas concerné par la norme IFRS17 relative aux contrats d'assurance.

#### 6.1.2. Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé sur 2024.

#### 6.1.3. Opérations majeures et comparabilité

Le 6 novembre 2024, Lumibird a annoncé la signature d'un accord avec Amplitude Laser Group pour l'acquisition de sa ligne de produits lasers nanosecondes sous la marque Continuum, et son activité Service associée. Cette opération s'est réalisée sous la forme d'un achat d'actifs, sans changement de périmètre.

#### 6.1.4. Périmètre et méthode d'intégration

Le périmètre de consolidation du Groupe Lumibird comprend, outre la Société mère consolidante Lumibird SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, dans certaines conditions, donner un droit de vote à Lumibird SA ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

#### 6.1.5. Regroupements d'entreprise

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

#### 6.1.6. Opérations en monnaies étrangères

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe Lumibird est l'euro.

##### 6.1.6.1. Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs

des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de clôture.

Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, dans la mesure où il n'y a pas de fluctuations significatives des cours ;

Le tableau de flux de trésorerie est converti au taux moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au taux de clôture ;

Les différences de conversion entre les actifs et les passifs au cours de clôture et le compte de résultat au taux moyen sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les autres éléments du résultat global.

#### 6.1.6.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel, hormis ceux relevant d'une nature financière et ceux relatifs à des flux sous-jacents enregistrés directement en capitaux propres.

#### 6.1.7. Couverture de taux

Afin de gérer son exposition au risque de taux sur sa dette bancaire d'acquisition, le Groupe peut mettre en place des instruments financiers cotés sur des marchés organisés, de gré à gré, avec des contreparties de premier plan.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas mis en place d'instrument de couverture.

Concernant les opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur des instruments dérivés. Leur efficacité est prouvée s'il existe une relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture et que celles-ci se contrebalancent, en partie ou entièrement.

- seule la partie efficace d'une relation de couverture est prise en compte pour la comptabilité de couverture, et est ainsi reconnue dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité est comptabilisée au compte de résultat, sur la ligne « coût de l'endettement financier brut ». La reconnaissance de la valeur temps des options est enregistrée en autres éléments du résultat global ;
- les pertes et gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture sont recyclés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

#### 6.1.8. Immobilisations incorporelles

##### 6.1.8.1. Goodwill

Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels

identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition si des informations nouvelles sont obtenues à propos d'un élément qui existait à la date d'acquisition.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure à la contrepartie transférée, la différence est immédiatement reconnue en résultat l'année de l'acquisition.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement consolidée ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

##### 6.1.8.2. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement :

- les frais de développement (incluant les brevets) qui sont immobilisés dès que sont démontrés :
  - l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
  - la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
  - et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ;
  - les frais de recherche et de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les développements capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement 5 ans.
- les marques Quantel et Ellex, qui ne font pas l'objet d'un amortissement ;
- la valeur incorporelle des contrats défenses, amortis sur une durée de 9 ans ;
- les logiciels acquis, amortis linéairement sur trois ans.
- les droits d'utilisation des immobilisations louées et reconnues en application d'IFRS16.

### 6.1.8.3. Pertes de valeur

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de test de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur ;
- pour les autres immobilisations, à chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

- la valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine ;
- la juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants, à savoir, pour le Groupe Lumibird :

- l'UGT « Médical » ;
- l'UGT « Photonique ».

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital après impôts pour chacune des unités génératrices de trésorerie. En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Pour réaliser les tests de dépréciation à la clôture de l'exercice 2024, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 10,15% contre 10,85% l'année passée ;
- taux de croissance à l'infini de 2% (reflétant les projections des analystes suivants la valeur), stable par rapport à 2023.

### 6.1.9. Immobilisations corporelles

Le Groupe Lumibird n'ayant pas vocation récurrente à céder ses actifs, la valeur résiduelle d'une immobilisation au terme de sa période d'amortissement est nulle (les immobilisations sont donc amorties sur la totalité de leur valeur). Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation de ses

immobilisations corporelles (conservation du coût historique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations, diminué des amortissements et des dépréciations de valeur éventuelle).

#### 6.1.9.1. Amortissements

Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencements constructions	10 à 15 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements matériel industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

#### 6.1.9.2. Pertes de valeur

cf. note 6.1.8.3.

### 6.1.10. Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique "autres passifs courants". Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne "autres produits des activités ordinaires".

Les éventuelles subventions d'exploitation couvrant des charges de la période sont constatées directement en revenus, sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

### 6.1.11. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

### 6.1.12. Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

Les actifs financiers : les titres de participation non consolidés, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers : les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dettes fournisseurs et comptes associés et la juste valeur des instruments financiers dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». En application de cette norme, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par

résultat.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégréés période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés, sur options, en actifs financiers à la juste valeur par « autres éléments du résultat global », non recyclable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Créances : les créances sont comptabilisées au coût amorti. Pour leur dépréciation, le Groupe applique la méthode simplifiée proposée par IFRS 9 et reconnaît pour ces créances les pertes attendues à maturité. Ces pertes attendues sont appréciées en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

### 6.1.13. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

### 6.1.14. Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

### 6.1.15. Paiements fondés sur actions au profit du personnel

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucun plan en cours.

### 6.1.16. Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

→ chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées ; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations

ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse ;

- la juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.
- lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

### 6.1.17. Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre « Gestion des risques et litiges – litiges et faits exceptionnels » des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent :

- la couverture des garanties clients ;
- des risques et litiges divers ;
- les avantages au personnel.

#### 6.1.17.1. Pertes à terminaison

Les coûts totaux des contrats et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimations afin de suivre le niveau des marges attendues. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison sera comptabilisée pour la totalité de la perte estimée.

#### 6.1.17.2. Garanties

Les produits vendus par le Groupe bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant d'un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

#### 6.1.17.3. Avantages au personnel

Les avantages au personnel concernent les engagements du Groupe – sur les filiales françaises – en matière d'indemnités de fin de carrière. Ils sont évalués conformément à la norme IAS 19 Révisée et intègrent les décisions de l'IFRIC de 2021. Le Groupe n'externalisant pas son engagement, ce dernier est constaté dans les comptes sous forme de provisions, calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- les éléments statistiques de la table générationnelle TPF 2005 permettant de déterminer des probabilités de mortalité ;

- le taux de rotation moyen par tranche d'âge permettant de déterminer les probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite ;
- l'âge et l'ancienneté du personnel ;
- un coefficient d'évolution des rémunérations et un taux d'actualisation. Le taux retenu pour l'actualisation est de 3,16% en 2024 contre 3,650% en 2023.

Les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global, en application d'IAS 19.

#### 6.1.18. Produits de l'activité ordinaire

Conformément aux dispositions de la norme IFRS15, le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre le Groupe et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagées à s'acquitter de leurs obligations respectives.

##### **Contrats à obligations de performance multiples :**

Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel.

##### **Principal ou Agent :**

Lorsque le Groupe fournit des approvisionnements spécifiques aux clients, qualifiés de prestations distinctes, il agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

##### **Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu :**

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de performance en fournissant au client un bien ou un service promis.

- pour les obligations de performance remplies progressivement (chiffre d'affaires en continu), le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus par comparaison avec les coûts globaux prévus au contrat ; Par ailleurs, quand le Groupe construit des actifs en série, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire des biens que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou que les dits actifs n'ont pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.
- pour les obligations de performance remplies à une date donnée, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires

au moment où il transfère le contrôle du bien ou du service au client.

#### 6.1.19. Excédent Brut d'exploitation

Dans son compte de résultat consolidé, le Groupe Lumibird extériorise un solde intermédiaire de gestion – l'Excédent Brut d'Exploitation – non défini par les normes IFRS mais utile pour ses investisseurs.

L'excédent brut d'exploitation correspond à la valeur ajoutée du Groupe, majorée des subventions versées au résultat et déduction faites des impôts et taxes et versements assimilés ainsi que des charges de personnel. La valeur ajoutée comprend la production de l'exercice (vendue, stockée ou immobilisée) nette des achats consommés et des autres charges externes.

#### 6.1.20. Impôts différés

Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs comptables consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs ;
- historiques des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de la clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

#### 6.1.21. Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité industrielle et scientifique. L'information sectorielle est présentée en note 6.4.2.

#### 6.1.22. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, retraitées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions, soit, pour l'exercice 2024, 22.010.382 actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 décembre 2024, il n'existait aucune action ordinaire potentielle dilutive.

### **6.1.23. Eléments financiers au compte de résultat**

#### *6.1.23.1. Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie*

Le poste "produits de trésorerie et équivalent de trésorerie" comprend principalement le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

#### *6.1.23.2. Coût de l'endettement financier*

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculées au taux

d'intérêt effectif ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts, le cas échéant.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

#### *6.1.23.3. Autres produits et charges financiers*

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

## 6.2. Périmètre de consolidation

### 6.2.1. Société mère

#### Lumibird SA

Société anonyme au capital de 22 466 882 €

2 rue Paul Sabatier – 22300 Lannion

### 6.2.2. Filiales consolidées

SOCIÉTÉ	SIÈGE	MODE DE CONSOLIDATION	DATE CLÔTURE	% DÉTENU
Quantel Medical	Cournon d'Auvergne	IG <sup>(1)</sup> à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Lumibird Photonics USA	Bozeman (USA)	IG à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel Derma GmbH	Erlangen (Allemagne)	IG à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Lumibird GmbH	Cologne (Allemagne)	IG à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Keopsys Industries	Lannion	IG à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Lumibird Inc	Bozeman (USA)	IG à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Lumibird Japan	Tokyo (Japon)	IG à compter du 01/04/2017	31/12	100%
Quantel Medical Immo	Cournon d'Auvergne	IG à compter du 01/12/2017	31/12	100%
Lumibird Medical Polska	Varsovie (Pologne)	IG à compter du 01/03/2018	31/12	100%
Lumibird China	Shanghai (Chine)	IG à compter du 01/07/2018	31/12	100%
Quantel Technologies	Villejust	IG à compter du 01/07/2018	31/12	100%
Eliase	Villejust	IG à compter du 01/07/2018	31/12	100%
Lumibird Photonique Canada Ltée	Ottawa (Canada)	IG à compter du 31/01/2019	31/12	100%
Optotek	Ljubljana (Slovénie)	IG à compter du 01/09/2019	31/12	100%
Halo Photonics	Worcester (Angleterre)	IG à compter du 31/12/2019	31/12	100%
Lumibird Medical	Cournon d'Auvergne	IG à compter du 23/12/2019	31/12	100%
Lumibird Medical Australia Pty Ltd	Sydney (Australie)	IG à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Adele Ellex SPV Pty Ltd	Mawson Lakes (Australie)	IG à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Ellex Japan Corporation	Tokyo (Japon)	IG à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Ellex Medical Pty Limited	Mawson Lakes (Australie)	IG à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Ellex Machine Shop Pty Ltd	Mawson Lakes (Australie)	IG à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Inc	Minneapolis (USA)	IG à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Nordics AB	Mölnlycke (Suède)	IG à compter du 31/07/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Nordics AS	Drammen (Norvège)	IG à compter du 31/07/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Nordics OY	Borga (Finlande)	IG à compter du 31/07/2020	31/12	100%
Lumibird Photonics Sweden AB	Mölnlycke (Suède)	IG à compter du 15/01/2021	31/12	100%
Lumibird Photonics Italia	Turin (Italie)	IG à compter du 31/08/2023	31/12	100%
Lumibird Medical India	Mumbai (Inde)	IG à compter du 19/04/2022	31/12	100%

(1) Intégration globale

## 6.3. Informations relatives aux postes de bilan

### 6.3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Goodwill	72 593	-	-	-	(498)	72 095
<i>Total Goodwill</i>	<i>72 593</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(498)</i>	<i>72 095</i>
Frais de développement	79 416	14 720	(5 655)	-	381	88 863
Marque	5 249	-	-	-	(432)	4 818
Contrats défense	1 750	-	-	-	-	1 750
Autres immobilisations incorporelles	10 669	3 372	(30)	-	536	14 547
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>97 085</i>	<i>18 093</i>	<i>(5 686)</i>	<i>-</i>	<i>485</i>	<i>109 977</i>
Droit d'utilisation (IFRS16)	15 978	5 637	(2 025)	-	238	19 828
<i>Total Droit d'utilisation</i>	<i>15 978</i>	<i>5 637</i>	<i>(2 025)</i>	<i>-</i>	<i>238</i>	<i>19 828</i>
<b>TOTAL VALEUR BRUTE IMMO INCORP</b>	<b>185 655</b>	<b>23 730</b>	<b>(7 711)</b>	<b>-</b>	<b>226</b>	<b>201 900</b>

Amortissements et perte de valeur	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Goodwill	-	-	-	-	-	-
<i>Total Goodwill</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Frais de développement	(42 049)	(8 233)	5 475	-	(392)	(45 199)
Marque	(0)	0	-	-	327	327
Contrats défense	(1 212)	(194)	-	-	-	(1 407)
Autres immobilisations incorporelles	(4 358)	(860)	30	-	(140)	(5 327)
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>(47 619)</i>	<i>(9 288)</i>	<i>5 505</i>	<i>-</i>	<i>(204)</i>	<i>(51 606)</i>
Droit d'utilisation (IFRS16)	(6 908)	(3 120)	1 904	-	(120)	(8 245)
<i>Total Droit d'utilisation</i>	<i>(6 908)</i>	<i>(3 120)</i>	<i>1 904</i>	<i>-</i>	<i>(120)</i>	<i>(8 245)</i>
<b>TOTAL AMORT IMMO INCORP</b>	<b>(54 527)</b>	<b>(12 408)</b>	<b>7 410</b>	<b>-</b>	<b>(325)</b>	<b>(59 850)</b>

Valeurs nettes	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Goodwill	72 593	-	-	-	(498)	72 095
<i>Total Goodwill</i>	<i>72 593</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(498)</i>	<i>72 095</i>
Frais de développement	37 368	6 487	(180)	-	(11)	43 663
Marques	5 249	0	-	-	(105)	5 145
Contrats défense	538	(194)	-	-	-	343
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>6 311</i>	<i>2 512</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>396</i>	<i>9 220</i>
Total immobilisations incorporelles	49 466	8 805	(180)	-	281	58 371
Droit d'utilisation (IFRS16)	9 069	2 517	(121)	-	118	11 583
<i>Total Droit d'utilisation</i>	<i>9 069</i>	<i>2 517</i>	<i>(121)</i>	<i>-</i>	<i>118</i>	<i>11 583</i>
<b>TOTAL VALEUR NETTE IMMO INCORP</b>	<b>131 128</b>	<b>11 321</b>	<b>(301)</b>	<b>-</b>	<b>(99)</b>	<b>142 050</b>

Les autres mouvements correspondent principalement aux écarts de conversion sur les immobilisations détenues en devises.

#### 6.3.1.1. Frais de développement

Les frais de développement correspondent aux frais de développement activés par le Groupe ou acquis au travers de rachats d'activité. Sur l'exercice 2024, l'augmentation des frais de développement s'explique par ceux activés dans l'exercice pour un montant net des subventions

reçues de 11,5 millions d'euros ainsi que ceux acquis dans le cadre du projet Continuum pour 3,2 millions d'euros.

#### 6.3.1.2. Marque

Le poste « Marques » comprend principalement la marque Quantel Médical (valorisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe Quantel) pour 1,8 million d'euros et la marque Ellex (valorisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la branche

Laser et Ultrason d'Ellex) pour 3,4 millions d'euros.

### 6.3.1.3. Goodwill

La variation du montant des Goodwill au bilan s'explique principalement par l'effet de change sur la valeur du goodwill créé lors des acquisitions d'Ellex et d'Halo-Photonics (pour un montant de -0,5 million d'euros).

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2024 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables – valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater. Les tests de sensibilité appliqués aux différentes UGT ont consisté à faire varier le taux d'actualisation et de croissance à l'infini par tranche de 1% et les flux de trésorerie par tranche de 10%.

Il est, par ailleurs, précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

### 6.3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Terrains	5 487	-	-	-	(81)	5 405
Constructions	24 104	95	(159)	-	(147)	23 894
Instal. techniques, matériels et outillages	30 998	2 541	(336)	-	5 809	39 011
Autres immobilisations corporelles	11 318	345	(32)	-	342	11 973
Immobilisations en cours	3 907	2 042	(44)	-	(5 313)	592
<b>TOTAL VALEUR BRUTE IMMO CORP</b>	<b>75 814</b>	<b>5 023</b>	<b>(571)</b>	<b>-</b>	<b>609</b>	<b>80 875</b>

Amortissements et perte de valeur	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(1 906)	(1 323)	159	-	18	(3 053)
Instal. techniques, matériels et outillages	(20 304)	(3 470)	322	-	(1 274)	(24 726)
Autres immobilisations corporelles	(5 484)	(1 042)	27	-	(60)	(6 560)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL VALEUR BRUTE IMMO CORP</b>	<b>(27 695)</b>	<b>(5 835)</b>	<b>507</b>	<b>-</b>	<b>(1 316)</b>	<b>(34 339)</b>

Valeurs nettes	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Terrains	5 487	-	-	-	(81)	5 405
Constructions	22 199	(1 228)	0	-	(130)	20 841
Instal. techniques, matériels et outillages	10 694	(929)	(14)	-	4 535	14 285
Autres immobilisations corporelles	5 833	(697)	(5)	-	281	5 413
Immobilisations en cours	3 907	2 042	(44)	-	(5 313)	592
<b>TOTAL VALEUR NETTE IMMO CORP</b>	<b>48 119</b>	<b>(813)</b>	<b>(63)</b>	<b>-</b>	<b>(707)</b>	<b>46 536</b>

### 6.3.3. Instruments financiers

	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers à la JV par les OCI	7 500	-	7 500	7 507	-	7 507
Actifs financiers non courants divers	3 499	-	3 499	3 343	-	3 343
Actifs financiers courants divers	-	52 540	52 540	-	51 667	51 667
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>10 999</b>	<b>52 540</b>	<b>63 539</b>	<b>10 850</b>	<b>51 667</b>	<b>62 518</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>-</b>	<b>56 195</b>	<b>56 195</b>	<b>-</b>	<b>71 134</b>	<b>71 134</b>
Dettes financières	128 602	16 475	145 077	142 030	19 035	161 065
Autres passifs financiers	-	28 870	28 870	-	31 930	31 930
<b>PASIFS FINANCIERS</b>	<b>128 602</b>	<b>45 345</b>	<b>173 947</b>	<b>142 030</b>	<b>50 965</b>	<b>192 995</b>

#### 6.3.3.1. Actifs financiers à la juste valeur par les OCI

Les actifs financiers à la juste valeur par les OCI concernent essentiellement au 31 décembre 2024 les titres non consolidés de la société Cilas, acquis par Lumibird le 23 juillet 2021 pour 7,5 millions d'euros et représentant 37% du capital de la société (le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur cette société). Ils sont valorisés à leur valeur recouvrable minimum attendue dans le cadre d'échanges en cours sur une possible cession.

	31/12/2023	Acquisitions	Sorties de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2024
Medsurge	-	-	-	-	-
Titres CILAS	7 500	-	-	-	7 500
<b>TITRES NON CONSOLIDÉS</b>	<b>7 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 500</b>

#### 6.3.3.2. Actifs financiers divers

	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dépôts et cautionnements	2 992	118	3 110	2 790	132	2 922
Prêts	507	-	507	553	-	553
Actifs financiers dérivés	(0)	82	82	0	-	0
Autres actifs financiers	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)
Créances clients	-	51 581	51 581	-	49 354	49 354
Avances et acomptes versés sur commandes	-	758	758	-	2 182	2 182
Créances sur immobilisations	-	-	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS DIVERS</b>	<b>3 499</b>	<b>52 540</b>	<b>56 039</b>	<b>3 343</b>	<b>51 667</b>	<b>55 011</b>

Les autres actifs financiers non courants concernent principalement des dépôts et cautionnements et dans une moindre mesure les prêts 1% construction versés au titre de l'effort construction des sociétés Lumibird et Quantel Technologies. Les dépôts et cautionnements correspondent

principalement aux gages espèces déposés dans le cadre d'emprunts contractés auprès de la BPI et dans une moindre mesure aux dépôts de garantie sur les bâtiments.

Les autres actifs financiers courants concernent principalement les créances clients.

La décomposition des autres actifs financiers hors trésorerie est présentée ci-dessous :

	31/12/2023			31/12/2024		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Prêts et créances financiers	12 148	(949)	11 199	11 931	(949)	10 982
Créances opérationnelles	53 333	(993)	52 339	52 606	(1 070)	51 535
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>65 481</b>	<b>(1 942)</b>	<b>63 539</b>	<b>64 537</b>	<b>(2 019)</b>	<b>62 518</b>

### 6.3.3.3. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

	31/12/2023	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	31 964	54 715
Comptes bancaires	24 231	16 420
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière (a)+(b)</i>	<i>56 195</i>	<i>71 134</i>
Concours bancaires courants	(66)	(7)
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>56 130</b>	<b>71 127</b>

### 6.3.3.4. Passifs financiers

#### 6.3.3.4.1. Dettes financières

	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes auprès des établissements de crédit	81 938	13 100	95 038	132 169	15 656	147 826
Emprunts obligataires	39 630	(0)	39 630	(0)	-	(0)
Dettes de location	7 034	2 795	9 829	9 860	2 509	12 369
Avances remboursables et aides	-	210	210	-	114	114
Intérêts courus	(0)	305	305	(0)	749	749
Concours bancaires courants	-	66	66	-	7	7
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>128 602</b>	<b>16 475</b>	<b>145 077</b>	<b>142 030</b>	<b>19 035</b>	<b>161 065</b>

### Variation de l'endettement sur l'exercice

	31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Dettes auprès des établissements de crédit	95 038	81 306	(28 677)	-	159	147 826
Emprunts obligataires	39 630	-	(40 000)	-	370	-
Dettes de location	9 829	5 637	(3 228)	-	131	12 369
Avances remboursables et aides	210	-	(96)	-	-	114
Intérêts courus	305	444	0	-	(1)	748
Total (hors trésorerie passive)	145 012	87 387	(72 001)	-	659	161 056
Concours bancaires courants	66	(57)	-	-	-	8
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>145 077</b>	<b>87 329</b>	<b>(72 001)</b>	<b>-</b>	<b>659</b>	<b>161 065</b>

Les augmentations de l'exercice se décomposent principalement comme suit :

- +55,2 millions d'euros : refinancement de la dette d'acquisition, bancaire et obligataire, du Groupe et mise en place d'une dette 100% bancaire aux conditions précisées ci-dessous ;
- +6,5 millions d'euros : tirage partielle de la ligne de crédit non confirmé de 50 millions d'euros accordé par

les banques du pool dans le cadre du refinancement évoqué ci-dessus, ce tirage a permis le financement de l'acquisition de la gamme Continuum ;

- +20 millions d'euros : mise en place de 4 lignes de financement de 5 millions d'euros chacune permettant de couvrir l'enveloppe annuelle de CAPEX du Groupe ;
- +5,6 millions d'euros : nouveaux contrats de location (incluant les renouvellements).

Le 15 octobre 2024, Le Groupe a refinancé sa dette d'acquisition (obligataire pour 40 millions d'euros et bancaire pour 22,6 millions d'euros par la mise en place :

- d'une nouvelle dette d'acquisition, 100% bancaire, de 55,2 millions d'euros amortissable linéairement, annuellement et portant intérêt à Euribor 3mois + 1,65% ;
- d'une nouvelle ligne de crédit non confirmée pour un montant maximal en principal de 50 millions d'euros, tirable pour l'acquisition de cible Eligible ou de Cible autorisée, sur 2 tranches possibles
  - . 30 millions d'euros, amortissable en 5 ans si le tirage intervient avant le 15/10/2026, ou en 4 ans si le tirage intervient avant le 15/10/2027 ;
  - . 20 millions, amortissable in fine le 15/10/2031

cette ligne de crédit non confirmée a été tirée partiellement à hauteur de 6,5 millions d'euros en lien avec l'acquisition de la gamme Continuum.

Cette dette d'acquisition bancaire du Groupe, d'un montant maximum de 105,2 millions d'euros (tirée pour 61,7 millions d'euros au 31 décembre 2024), est assortie de deux ratios, testés annuellement au 31 décembre, dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :

- **un ratio de levier** (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum dégressif passant progressivement de 3,50 (borne haute) au 31 décembre 2024 à 2,75 (borne basse) au 31 décembre 2027 et pour lequel :
  - . l'endettement net consolidé désigne, sur une base consolidée la différence entre :
    - . la trésorerie consolidée, représentant la position active des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
    - . l'endettement consolidé, ce dernier désignant l'ensemble des emprunts et dettes assimilées à l'exclusion de toutes dettes subordonnées, majoré dans le même périmètre de consolidation des positions passives des comptes bancaires, des effets portés à l'escompte et non échus, des engagements hors bilan (à l'exclusion des engagements pour retraites, des garanties et cautions accordées dans le cadre de l'exploitation courantes et des

couverture de taux et de change) et des cessions de créance ou d'escompte avec recours ou toute opération d'affacturage avec recours ;

- . l'EBE consolidé désigne le résultat opération courant consolidé :
  - . majoré des dotations nettes aux amortissements et provisions ;
  - . diminué des autres produits courants et majoré des autres charges courantes.

Au 31 décembre, le ratio de levier du Groupe s'élevait à 2,7.

- **un ratio de couverture** (ratio de cash-flow consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit, dans lequel :
  - . le cash-flow consolidé est constitué de l'EBE consolidé du Groupe :
    - . diminué :
      - . des impôts sur les sociétés effectivement acquittés ;
      - . des investissements décaissés ;
      - . de la variation du Besoin en Fonds de Roulement net consolidé
      - . de tout produit n'ayant pas vocation à donner lieu à un encaissement ou décaissement et pris en compte dans l'EBE consolidé ;
      - . de tout élément exceptionnel ou extraordinaire (y compris les produits nets de cession d'actifs, d'actions, de droits sociaux ou de fonds de commerce) qui n'entre pas dans le cadre de l'exploitation courante et qui a fait l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement.
    - . augmenté :
      - . de tout tirage de crédits moyen terme ;
      - . de la somme des autres intérêts et produits financiers de placement et disponibilités et des produits nets sur cessions de valeurs mobilière de placement.
    - . le service de la dette désigne la charge financière consolidée du Groupe augmentée du montant du remboursement en principale des dettes financières venant à échéance pendant la période de test considérée.

Au 31 décembre, le ratio de couverture s'élevait à 1,5.

## Décomposition des dettes financières par échéance

	31/12/2024	< 1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	147 826	15 656	75 204	56 965
Dettes de location	12 369	2 509	6 847	3 013
Avances remboursables et aides	114	114	-	-
Intérêts courus	749	749	(0)	0
<b>Total (hors trésorerie passive)</b>	<b>161 057</b>	<b>19 028</b>	<b>82 051</b>	<b>59 978</b>
Concours bancaires courants	7	7	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>161 065</b>	<b>19 035</b>	<b>82 051</b>	<b>59 978</b>

### 6.3.3.4.2. Autres passifs financiers

	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Fournisseurs	-	17 593	17 593	-	18 028	18 028
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	11 005	11 005	-	13 524	13 524
Dettes sur immobilisations	-	273	273	-	378	378
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>28 870</b>	<b>28 870</b>	<b>-</b>	<b>31 930</b>	<b>31 930</b>

## 6.3.4. Autres actifs et autres passifs non financiers

### 6.3.4.1. Autres actifs non financiers

Autres actifs non financiers	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Crédit impôt recherche	10 448	1 063	11 511	11 476	212	11 688
Autres créances d'impôts	-	464	464	-	791	791
<b>Total créances d'impôts</b>	<b>10 448</b>	<b>1 527</b>	<b>11 974</b>	<b>11 476</b>	<b>1 003</b>	<b>12 479</b>
Créances sociales	-	114	114	-	162	162
Créances fiscales	-	4 505	4 505	-	5 574	5 574
Créances diverses	0	4 846	4 846	(0)	2 759	2 759
<b>Autres actifs divers</b>	<b>0</b>	<b>9 465</b>	<b>9 465</b>	<b>(0)</b>	<b>8 495</b>	<b>8 495</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>10 448</b>	<b>10 991</b>	<b>21 439</b>	<b>11 476</b>	<b>9 498</b>	<b>20 974</b>

### 6.3.4.2. Autres passifs non financiers

Autres passifs non financiers	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>Impôt exigible</b>	<b>-</b>	<b>2 974</b>	<b>2 974</b>	<b>-</b>	<b>632</b>	<b>632</b>
Dettes sociales	56	14 773	14 830	98	15 370	15 468
Dettes fiscales (hors IS)	-	5 310	5 310	-	5 677	5 677
Subventions (y compris CIR étalé)	3 966	1 327	5 293	3 632	1 399	5 031
Produits constatés d'avance sur contrats	596	2 269	2 866	521	3 645	4 166
Autres dettes diverses	-	226	226	-	46	46
<b>Autres passifs divers</b>	<b>4 619</b>	<b>23 905</b>	<b>28 524</b>	<b>4 251</b>	<b>26 137</b>	<b>30 388</b>
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS NON FINANCIERS</b>	<b>4 619</b>	<b>26 879</b>	<b>31 498</b>	<b>4 251</b>	<b>26 769</b>	<b>31 019</b>

Le crédit d'impôt recherche constaté, pour la part correspondant aux projets de développement ayant fait l'objet d'une constatation en frais de développement à l'actif, est comptabilisé en « subventions à étaler » au passif du bilan, et ramené au résultat au rythme d'amortissement de l'actif sous-jacent.

Les produits constatés d'avance sur contrats concernent les contrats dont le chiffre d'affaires est reconnu en continu pour lesquels le Groupe applique la méthode de l'avancement.

### 6.3.5. Stocks et encours

	31/12/2023			31/12/2024		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Matières premières et consommables	42 282	(6 687)	35 595	45 870	(5 034)	40 835
Travaux en cours	17 919	(958)	16 960	12 273	(1 070)	11 204
Produits finis	14 139	(1 829)	12 310	13 769	(1 731)	12 038
Marchandises	13 850	(1 177)	12 673	13 542	(1 225)	12 317
<b>TOTAL STOCKS</b>	<b>88 189</b>	<b>(10 651)</b>	<b>77 538</b>	<b>85 454</b>	<b>(9 060)</b>	<b>76 394</b>

### 6.3.6. Capitaux propres

#### 6.3.6.1. Composition du capital

Nombre d'actions	
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN DÉBUT D' EXERCICE</b>	<b>22 466 882</b>
Augmentation de capital	-
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN FIN D' EXERCICE</b>	<b>22 466 882</b>

Au 31 décembre 2024, ces 22 466 882 actions de 1 € chacune sont entièrement libérées et représentent un capital de 22 466 882 €. Elles sont détenues à cette même date par :

	NB d'actions	% du capital	NB droits de vote <sup>(1)</sup>	% droits de vote <sup>(2)</sup>
CLERVIE et ESIRA <sup>(3)</sup>	11 561 095	51%	22 928 385	68%
Salariés du Groupe	131 453	1%	167 406	1%
Auto-détention	456 500	2%	0	0%
7 Industries Hoding B.V <sup>(4)</sup>	1 391 138	6%	1 391 138	4%
Amiral Gestion <sup>(5)</sup>	817 271	4%	817 271	2%
Autres dont public	8 109 425	37%	8 379 777	25%
<b>TOTAL</b>	<b>22 466 882</b>	<b>100%</b>	<b>33 683 977</b>	<b>100%</b>

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires.

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 33.683.977 au 31 décembre 2024.

(3) La société ESIRA est une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu à 85 % par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la société. La société CLERVIE est une société par action simplifiée dont le capital est détenu par la famille Le Flohic, et actionnaire d'ESIRA.

(4) 7 Industries Holding B.V est une société contrôlée par Madame Ruthi Wertheimer.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

#### 6.3.6.2. Actions gratuites

Le contrat d'acquisition de la société Innoptics daté du 22 septembre 2002 stipule que les 2 actionnaires personnes physiques de cette société, désormais salariés du Groupe, bénéficient d'attributions d'actions qui leur seront définitivement acquises à chaque fin d'exercice, de 2022 à 2026 inclus, sous réserve de :

- leur présence au sein du Groupe à chaque fin d'exercice ; et
- la réalisation des objectifs détaillés dans le contrat d'acquisition.

Au total, chacun des 2 actionnaires pourra recevoir 20 000 actions dans ce cadre.

Enfin, au cours de sa séance du 9 décembre 2022, le Conseil d'administration a décidé l'adoption d'un plan d'attribution de 60 000 actions au profit d'une catégorie de salarié. La date d'acquisition définitive des actions

gratuites a été fixée à la date d'arrêté des comptes 2024 pour 20% des actions et 2026 pour 80% des actions, soit une période d'acquisition de 4 ans et 3 mois, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et
- les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration soient atteintes.

Au 31 décembre 2024, compte tenu des prévisions du Groupe pour les années futures, le nombre d'actions provisionnées a été ramené à zéro. Aucune dotation n'a été constatée sur 2024 et la charge constatée dans les comptes 2022 et 2023 a été reprise pour un montant de

0,3 million d'euros.

La valeur des plans d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'actions gratuites	Earn-out Innoptics du 22/09/2022	Plan du 09/12/2022
<i>Nombre d'actions gratuites totales attribuées</i>	40 000	60 000
Date du conseil décidant l'attribution	n/a	09/12/2022
Fin de la période d'acquisition	31/12/2026	arrêté comptes 2024 (20%) et 2026 (80%)
<i>Cours de l'action à la date d'attribution (B)</i>	20,0	15,4
Forfait social (c)		20%
<b>VALEUR DU PLAN À LA FIN DE LA PÉRIODE D'ACQ° (A*B*(1+C))</b>	<b>799 600 €</b>	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	22 224	-
Nombre d'actions gratuites annulées / refusées	-	-
Nombre d'actions gratuites en attente	-	-
Nombre d'actions restantes à la date d'acquisition	17 776	60 000
<b>NOMBRE D'ACTIONS PROVISIONNÉES AU 31/12/2024 (A)</b>	<b>17 776</b>	-

### 6.3.7. Provisions

Valeurs brutes	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Avantages au personnel non courants	2 576	310	(1)	-	-	322	3 206
Provisions pour litiges NC	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients NC	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions non courantes	198	35	(170)	-	-	(0)	63
<i>Provisions non courantes</i>	<i>2 774</i>	<i>345</i>	<i>(171)</i>	-	-	<i>322</i>	<i>3 268</i>
Avantages au personnel courants	153	-	-	-	-	4	157
Provisions pour litiges C	662	203	(755)	(100)	-	-	10
Provisions pour garanties données aux clients C	1 060	123	(62)	(104)	-	(0)	1 016
Autres provisions courantes	-	563	-	-	-	-	563
<i>Provisions courantes</i>	<i>1 874</i>	<i>889</i>	<i>(817)</i>	<i>(204)</i>	-	<i>4</i>	<i>1 747</i>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>4 648</b>	<b>1 234</b>	<b>(988)</b>	<b>(204)</b>	-	<b>326</b>	<b>5 015</b>

## Avantages au personnel – Indemnités de fin de carrière

Les provisions pour avantages au personnel concernent principalement les sociétés françaises.

Avantages au personnel	31/12/2023	31/12/2024
Avantages au personnel France	2 523	3 108
Avantages au personnel Hors France	206	255
<b>TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>2 730</b>	<b>3 363</b>

Les avantages au personnel dont bénéficient les salariés français du Groupe sont les indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe évolue comme suit :

Engagement	31/12/2024
<b>MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>2 523</b>
Intérêts crédités dans l'exercice	88
Coûts des services rendus dans l'exercice	190
Prestations réglées dans l'exercice	-
Ecart actuariels	307
Entrée de périmètre	-
Autres (dont écart de conversion)	-
<b>MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 108</b>

S'agissant des sociétés Hors France, les avantages postérieurs à l'emploi concernent les sociétés Optotek et Lumibird Photonics Italia.

### Litiges et faits exceptionnels

#### Keopsys Industries

En 2024, Keopsys Industries a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 à 2022 en matière d'impôts et taxes et 2020 à 2022 en matière de Crédit d'impôt recherche. Cette vérification a donné lieu à une proposition de rectification :

- en matière d'IS pour 5 K€ ;
- en matière de CFE et de taxe foncière pour 47 K€ ;
- en matière de CIR pour 678 K€ ;

Keopsys Industries conteste le montant de redressement en matière de :

- CFE et la procédure est toujours en cours ;
- en matière de CIR et a proposé à l'administration un calcul ajusté du redressement à 469 K€.

Dans ce contexte, la société a comptabilisé une provision pour risques et charges de 203 K€ et un abandon de CIR pour 469 K€.

#### Quantel Technologies

Quantel Technologies a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices clos 2021 et 2022 ainsi que sur la période du 01/01/2021 au 30/09/2023 en matière de TVA.

Ce contrôle a conduit à l'émission d'une proposition de rectification en matière d'IS (rehaussement des bases pour 34 K€) sans conséquence financière et une rectification des bases de CFE induisant un rappel de 240 K€. La Société a contesté l'application d'une CFE pour l'exercice 2023 et la procédure est en cours. L'ensemble du redressement à fait l'objet d'une provision

L'impact des provisions passées par ces deux sociétés a été comptabilisé entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel (cf. 6.4.6).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe et qui ne serait pas prise en compte dans les présents états financiers.

### 6.3.8. Impôts différés

La ventilation et la variation des impôts différés par nature est présentée ci-dessous :

Valeurs brutes	31/12/2023	Variations en résultat	Variations / OCI	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Déficits activés - ID	4 139	1 960	-	49	-	(0)	6 147
Décalages temporaires - ID	5 151	1 033	-	161	-	0	6 346
<i>Déficits activés et différences temporaires</i>	<i>9 290</i>	<i>2 993</i>	<i>-</i>	<i>210</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>12 493</i>
Engagements de retraite	633	71	78	-	-	0	782
Élimination provisions internes	287	37	-	(0)	-	0	324
Activation des frais de développement	(9 211)	(699)	-	3	-	(0)	(9 907)
Contrats à l'avancement	(162)	(16)	-	(4)	-	0	(182)
Marque Quantel	(450)	-	-	-	-	-	(450)
Locations	145	(27)	-	2	-	0	120
Marges sur stocks	1 213	(81)	-	(8)	-	0	1 124
Autres	3 690	(609)	67	(22)	-	0	3 126
<b>TOTAL DES IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>5 435</b>	<b>1 668</b>	<b>144</b>	<b>182</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>7 430</b>
<i>Impôts différés - actif</i>	<i>7 289</i>						<i>10 196</i>
<i>Impôts différés - passif</i>	<i>1 854</i>						<i>2 767</i>

### 6.3.9. Engagements hors bilan

#### 6.3.9.1. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante	2023	2024
<i>Créances cédées non échues</i>	-	-
<i>Cautions données sur des marchés</i>	-	-
- Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
- Nantissements de titres	-	-
<i>Sûretés réelles</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 6.3.9.2. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement	2023	2024
<i>Créances professionnelles cédées</i>	-	-
<i>Cautions ou lettres d'intention</i>	<i>900</i>	<i>900</i>
- Gages et nantissements d'actifs incorporels et corporels	20 265	20 363
- Gages et nantissements de titres	140 000	105 200
- Privilèges de prêteurs de deniers	5 742	5 742
<i>Sûretés réelles</i>	<i>166 007</i>	<i>131 305</i>
<b>TOTAL</b>	<b>166 907</b>	<b>132 205</b>

Toutes les sûretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan.

Le montant indiqué ci-dessus au titre des sûretés correspond au montant total de l'engagement donné au moment de la contraction des emprunts sous-jacents. Le capital restant dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2024 à 75 855 K€.

Les cautions correspondent à celles données par Lumibird SA à la Banque populaire du Massif Central pour couvrir toutes les lignes de financement court terme de Quantel Médical, pour un montant maximum de 900 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de structuration de sa dette d'acquisition, la société a reçu l'engagement de son pool bancaire de financer une enveloppe de crédit non confirmée à hauteur de 50,0 millions d'euros supplémentaires, pour des opérations de croissance externe de cibles autorisées. Cette enveloppe a été tirée à hauteur de 6,5 millions d'euros pour l'acquisition de la gamme Continuum. L'enveloppe résiduelle mobilisable au 31 décembre 2024 s'élève à 48,7 millions d'euros.

## 6.4. Notes sur le compte de résultat

### 6.4.1. Produits des activités ordinaires

La ventilation des produits des activités ordinaires est présentée ci-dessous :

Produits des activités ordinaires	31/12/2023	31/12/2024
Ventes France	34 755	34 450
Ventes Hors France	168 804	172 666
Autres produits des activités ordinaires	2 995	2 940
<b>TOTAL</b>	<b>206 554</b>	<b>210 057</b>
Dont chiffre d'affaires reconnu en continu (1)	9 845	9 173

(1) conformément aux principes exposés en note 6.1.18.

La répartition des ventes hors France par pays de destination est présentée ci-dessous :

Répartition par destination	31/12/2023	% du CA hors France	31/12/2024	% du CA hors France
Etats-Unis	35 735	21%	33 085	19%
Chine	12 155	7%	12 217	7%
Allemagne	9 280	5%	12 988	8%
Suisse	5 067	3%	5 345	3%
Autres pays	106 567	63%	109 031	63%
<b>TOTAL</b>	<b>168 804</b>	<b>100%</b>	<b>172 666</b>	<b>100%</b>

### 6.4.2. Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité photonique (ex-division Laser), tel que précisé dans la note 6.1.21. Les données sectorielles sont les suivantes :

Information sectorielle	31/12/2023			31/12/2024			
	Activité	PHOTONICS	MEDICAL	TOTAL	PHOTONICS	MEDICAL	TOTAL
Chiffre d'affaires		100 796	102 763	203 559	99 371	107 746	207 117
Excédent brut d'exploitation		15 927	18 580	34 507	10 686	22 242	32 928
Dotations nettes aux amortissements		(10 207)	(5 462)	(15 670)	(13 480)	(4 763)	(18 243)
Résultat opérationnel courant		5 873	12 623	18 497	(1 949)	16 943	14 994
<b>RÉSULTAT NET APRÈS RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES</b>		<b>(1 872)</b>	<b>8 998</b>	<b>7 126</b>	<b>(5 769)</b>	<b>11 463</b>	<b>5 695</b>

La division Photonique fabrique une partie des lasers médicaux. Une partie de la marge médicale se situe donc dans la division Photonique. Sur l'exercice 2024, la division photonique a supporté des coûts non récurrents liés à des contrôles fiscaux (-0,8 M€) et à la restructuration du Groupe (-0,9 M€) en partie compensés par un produit non récurrent lié à la résolution du litige des Ulis pour 1 M€. Exclusion faite de ces éléments, le résultat net après résultat des activités arrêtées de la division photonique s'élève à -4,7 M€.

### 6.4.3. Frais de développement

Les dépenses directes engagées par les sociétés du Groupe sur les projets de développement, qu'ils soient autofinancés, subventionnés ou éligibles au CIR, s'élèvent à 22,0 millions d'euros. La part activée s'élève à 12,0

millions d'euros et la part conservée en charges s'élève à 10,0 millions d'euros.

Les développements internes immobilisés, déduits des charges correspondantes, se décomposent comme suit :

Frais de développement immobilisés par type de charge	31/12/2023	31/12/2024
Achats	1 514	1 320
Frais de personnel	10 004	9 598
Autres charges	1 293	1 071
<b>TOTAL</b>	<b>12 812</b>	<b>11 989</b>
Subventions	(405)	(436)
<b>TOTAL</b>	<b>12 407</b>	<b>11 553</b>

#### 6.4.4. Personnel

Le poste frais de personnel est ventilé ainsi :

Ventilation des frais de personnel	31/12/2023	31/12/2024
Salaires et charges sociales	66 649	67 972
Participation des salariés	783	999
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	(1 499)	(275)
<b>TOTAL</b>	<b>65 934</b>	<b>68 696</b>

La charge relative aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres traduit l'étalement du coût des plans d'actions gratuites décrits en note 6.3.6.2.

En France, un contrat de participation a été négocié en 2020 avec les organes représentatifs des sociétés françaises du Groupe. Celui-ci prévoit une répartition des participations de chaque société entre l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

Effectifs	31/12/2023	31/12/2024
Europe	738	742
Etats-Unis	135	140
Asie	37	43
Australie	141	143
<b>TOTAL</b>	<b>1 051</b>	<b>1 068</b>

#### 6.4.5. Composition du résultat opérationnel courant

Composition du résultat opérationnel courant	31/12/2023	31/12/2024
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	34 507	32 928
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (1)	(11 360)	(12 408)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(4 310)	(5 835)
Reprises aux amortissements	-	1
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	<i>(15 670)</i>	<i>(18 243)</i>
Dotations aux provisions opérationnelles	(4 203)	(4 396)
Reprises de provisions opérationnelles	3 454	5 946
<i>Dotations nettes aux provisions</i>	<i>(750)</i>	<i>1 550</i>
Autres produits opérationnels (2)	1 331	1 569
Autres charges opérationnelles (3)	(922)	(2 811)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>409</i>	<i>(1 242)</i>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>18 497</b>	<b>14 994</b>

(1) Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation, compte tenu de leur nature immatérielle, sont constatés en incorporels.

(2) Les autres produits opérationnels correspondent à la quote-part ramenée au résultat, sur l'exercice, des subventions constatées d'avance au passif du bilan. Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement des actifs sous-jacents ayant bénéficié des subventions concernées.

(3) Les autres charges opérationnelles concernent les pertes sur créances irrécouvrables (couvertes par les reprises de provisions constatées précédemment) ainsi que les autres charges opérationnelles dont la constatation est couverte par les reprises de provisions pour risques et charges correspondantes.

Le détail des dotations nettes aux provisions par nature est présenté ci-dessous :

Détail des dotations nettes aux provisions par nature	31/12/2023	31/12/2024
Dotations aux provisions sur stock	(3 002)	(3 398)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(473)	(421)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel	(76)	(217)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(652)	(361)
<i>Dotations aux provisions opérationnelles</i>	<i>(4 203)</i>	<i>(4 396)</i>
Reprises aux provisions sur stock	2 570	4 978
Reprises aux provisions sur autres actifs circulants	131	353
Reprises aux provisions pour avantages au personnel	43	-
Reprises aux provisions pour pour risques et charges	709	616
<i>Reprises de provisions opérationnelles</i>	<i>3 454</i>	<i>5 946</i>
<b>DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS</b>	<b>(750)</b>	<b>1 550</b>

#### 6.4.6. Composition du résultat opérationnel

Composition du résultat opérationnel	31/12/2023	31/12/2024
<i>Résultat opérationnel courant</i>	18 497	14 994
Résultat sur cessions d'actifs	(741)	(220)
Frais d'acquisition des regroupements d'entreprises	(1 994)	(2 526)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(3 614)	(683)
Dépréciations des actifs	25	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>12 173</b>	<b>11 565</b>

Le poste <<Frais d'acquisition>> des regroupements d'entreprises enregistre l'ensemble des coûts directs engagés par le Groupe pour ses opérations de croissance externe. Concernant 2024, l'essentiel des charges concerne des opérations de croissance externes envisagées non abouties, et l'acquisition Continuum pour 0,3 million d'euros. Sur l'exercice 2023, ce poste comprenait principalement l'acquisition des activités laser haute puissance et semi-conducteurs de Prima Industrie.

Le poste <<Autres produits et charges opérationnels non courants>> se décompose en :

- 1 million d'euros de produits liés au litige des Ulis (indemnité d'éviction perçue) ;
- (0,8) million d'euros de coûts liés au contrôle fiscal chez Keopsys Industries et Quantel Technologies ;
- (0,9) million d'euros de coûts relatifs au programme de réorganisation du groupe.

#### 6.4.7. Résultat financier

Résultat financier	31/12/2023	31/12/2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 094	1 660
Coût de l'endettement financier brut	(4 187)	(6 261)
Autres produits et charges financiers	(1 627)	(436)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(4 720)</b>	<b>(5 037)</b>

Les autres produits et charges financières se décomposent comme suit :

Détail des autres produits et charges financiers	31/12/2023	31/12/2024
Différences de change	(1 168)	116
Dotations nettes aux provisions financières sur les avantages au personnel	(96)	(93)
Autres dotations nettes aux provisions financières	1	10
+ / - values sur cessions d'actifs financiers	-	-
Autres produits et charges financiers	(363)	(469)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(1 627)</b>	<b>(436)</b>

#### 6.4.8. Impôts

Impôts	31/12/2023	31/12/2024
Impôts exigibles	(4 504)	(2 502)
Impôts différés	4 177	1 668
<b>CHARGE TOTALE D'IMPOTS</b>	<b>(327)</b>	<b>(834)</b>

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée s'explique comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Résultat avant impôt	7 453	6 528
Taux de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
<i>Impôt théorique au taux de l'entité consolidante</i>	<i>(1 863)</i>	<i>(1 632)</i>
<i>Incidence sur l'impôt théorique des :</i>	-	-
Changements de taux d'impôt	(1)	(120)
Différence entre le taux de la société mère et les taux filiales	550	(87)
Non-reconnaissance d'actifs d'impôt différé sur déficits fiscaux	(156)	237
Reconnaissance d'actifs d'impôt différé sur déficits fiscaux	574	(26)
Différences permanentes	580	794
<b>CHARGE D'IMPOT REELLE</b>	<b>(327)</b>	<b>(834)</b>
Taux d'impôt effectif	4,39%	12,77%

Dans le cadre du groupe d'intégration fiscale dont Lumibird est la mère et qui regroupe l'ensemble des sociétés françaises détenues au 1<sup>er</sup> janvier 2024 directement ou indirectement à plus de 95% par Lumibird, il a été réalisé une économie d'impôt de 237 K€.

Les principaux déficits du Groupe Lumibird au 31 décembre 2024 sont présentés ci-joint :

	31/12/2024	Dont activés	Dont non activés
Déficits de l'Intégration Fiscale	13 750	13 750	-
Déficits propres France	301	301	0
Déficits propres Europe (hors France)	9 941	8 011	1 930
Déficits propres Amérique	4 603	2 552	2 051
Déficits propres Asie	158	123	36
Déficits propres Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>28 754</b>	<b>24 737</b>	<b>4 017</b>

Pour mémoire, les principaux déficits au 31 décembre 2023 étaient les suivants :

	31/12/2023	Dont activés	Dont non activés
Déficits de l'Intégration Fiscale	5 477	5 477	-
Déficits propres France	3 148	3 148	-
Déficits propres Europe (hors France )	7 972	4 555	3 418
Déficits propres Amérique	4 899	2 856	2 042
Déficits propres Asie	357	341	16
Déficits propres Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>21 852</b>	<b>16 376</b>	<b>5 476</b>

## 6.5. Gestion des risques financiers

### 6.5.1. Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro ;
- des opérations d'achats et de ventes réalisées dans des devises hors zone euro : les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique, à savoir euros en France et dollars aux USA.

Le risque est considéré comme minime ; ainsi le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change spécifique.

Le résultat de change réalisé sur 2024, constaté en résultat d'exploitation (pour la part concernant les opérations commerciales) et en résultat financier (pour la part concernant les opérations financières) se décompose comme suit :

	31/12/2024
Résultat de change zone Europe	(248)
Résultat de change zone Asie	(140)
Résultat de change Autres	9
<b>TOTAL</b>	<b>(379)</b>

### 6.5.2. Exposition au risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont à taux fixe à hauteur de 4% et à taux variable à hauteur de 96%. Le Groupe évalue à échéance régulière l'opportunité de mettre en place une couverture de taux complémentaire. Le coût moyen consolidé de la dette financière nette ressort à 4,09% contre 3,23% au 31 décembre 2023.

### 6.5.3. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2024, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Valeur comptable	Flux contractuels	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	147 826	175 778	21 535	91 863	62 380
Dettes de location	12 369	14 002	3 437	7 927	2 638
Avances remboursables et aides	114	114	114	-	-
Intérêts courus	749	749	749	(0)	-
Concours bancaires courants	7	7	7	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>161 065</b>	<b>190 650</b>	<b>25 842</b>	<b>99 790</b>	<b>65 018</b>
Dettes d'impôt (IS)	632	632	632	-	-
Autres passifs (dettes fournisseurs, fiscales, sociales)	62 318	62 318	58 067	4 251	-
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>224 014</b>	<b>253 599</b>	<b>84 541</b>	<b>104 041</b>	<b>65 018</b>

S'agissant des contrats de location, les paiements minimaux futurs se décomposent comme suit :

Paiements minimaux futurs locations	31/12/2024	< 1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	13 859	3 351	7 870	2 638
Installations techniques matériels et outillages	52	45	7	-
Autres immobilisations corporelles	91	41	50	-
<b>TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX</b>	<b>14 002</b>	<b>3 437</b>	<b>7 927</b>	<b>2 638</b>

Les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délai ou retard significatif.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe devait nécessiter des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible et les concours bancaires dont il dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires (lignes de crédit, émissions obligataires,

augmentations de capital...), dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilité suffisante pour financer son exploitation.

### 6.5.4. Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Il porte, s'agissant du Groupe, sur les prêts et créances amortis de nature opérationnelle. La balance âgée des prêts et créances opérationnels au coût amorti se présente comme suit :

Exposition au risque de contrepartie	Valeur comptable	Dont non échu	Dont échu 0 à 4 mois	Dont échu + 4 mois
Autres créances financières courantes	132	132	-	-
Créances clients	49 354	45 149	3 907	298
Avances et acomptes versés	2 182	2 182	-	-
<b>TOTAL PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI</b>	<b>51 667</b>	<b>47 462</b>	<b>3 907</b>	<b>298</b>

## 6.6. Dividendes

Sur l'exercice 2024, le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

## 6.7. Transactions avec les parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe pourrait entretenir des relations sont :

- les filiales non consolidées du Groupe et les entreprises associées : le Groupe Lumibird n'entretient aucune relation significative avec ses filiales non consolidées et n'a pas d'entreprises associées dans son périmètre ;
- les membres du Conseil d'administration et les dirigeants dont les rémunérations sont présentées ci-dessous.

## 6.8. Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations versées par Lumibird SA (ou ses filiales) à ses dirigeants au cours de l'exercice 2024 se décomposent comme suit :

- administrateurs non-mandataires sociaux : 69 K€
- administrateurs mandataires sociaux : 361 K€
- dirigeants salariés non-mandataires sociaux (membres du comité exécutif) : 897 K€

## 6.10. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024
	KPMG	Forvis Mazars	KPMG	Forvis Mazars
<b>Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
- LUMIBIRD SA	164	164	164	164
- Filiales intégrées globalement	104	20	108	41
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes</b>				
- LUMIBIRD SA		22		
- Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>269</b>	<b>206</b>	<b>273</b>	<b>206</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
-Juridique, fiscal, social, durabilité		0	41	27
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>206</b>	<b>313</b>	<b>233</b>

Pour la rémunération des dirigeants salariés non-mandataires sociaux, il a été tenu compte de la rémunération brute versée en 2024 aux personnes en charge des fonctions représentées au sein du Comité de Direction.

## 6.9. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Le Groupe Lumibird est peu affecté par les tensions géopolitiques en Ukraine et en Russie que ce soit au niveau de ses ventes (moins de 3% du chiffre d'affaires du Groupe), de ses achats ou du risque client.

Par ailleurs, les ventes du Groupe en Israël représentent 10,2 millions d'euros (dont 9,6 millions réalisés par Lumibird SA). Le Groupe reste attentif à la situation dans la zone, au respect de la législation en matière de licences d'exportation et au recouvrement de ses créances.